

République Française  
Département de la Somme

## Commune de SOURDON

### PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de SOURDON

Séance ordinaire du 21 Juin 2023

**Convocation** : le 12 Juin 2023

**Affichage** : le 28 Juin 2023

L'an deux mille vingt - trois, le vingt et un juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

**Présents** : M<sup>me</sup> Sylvie NORMAND et Messieurs Frédéric CAILLET, Jules DUFOURMANTELLE, Bruno MARTIN, Jean – François METRAL CHARVET, Jacky SZYROKI.

**Représenté (es)** : M<sup>rs</sup> Léo DOYE par M<sup>r</sup> Frédéric CAILLET.  
M<sup>r</sup> Vincent SZYROKI par M<sup>r</sup> Jacky SZYROKI.

**Excusé (es)** : M<sup>r</sup> Léo DOYE, Vincent SZYROKI et Hervé QUEQUET.

**Absent (es)** : M<sup>me</sup> Bérengère HOÛEN.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>me</sup> Sylvie NORMAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

#### **Approbation du Procès-verbal du conseil du 25 Mai 2023 :**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Maire passe à l'ordre du jour.**

#### **Tirage du Jury d'Assises 2024 :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons reçu un courrier de la Mairie d'Ailly sur Noye en date du 06 juin. Celui-ci nous annonce que nous avons été tirées au sort dans le cadre de la constitution du jury d'assise du Département de la Somme pour l'année 2024.

Il nous faut donc procéder publiquement au tirage au sort de 3 jurées parmi nos administrés inscrits sur la liste électorale.

Après avoir tirée au sort nos 3 jurés d'assises, les nommés sont :

- M. Christian DOZINEL,
- M<sup>me</sup> Nadège PILLON,
- M<sup>me</sup> Léonore SAIS.

#### **Délibération 21.2023 : Tarifs de la Salle des Fêtes.**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs de location de la Salle des Fêtes qui seront **applicables au 23 Juin 2023**.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Le Locataire fournira un chèque d'un montant de **90 €uros** libellé à l'ordre du Trésor Public au moment de la **réservation**, (**ce chèque ne sera pas restitué en cas de désistement**), il réglera le solde de la location lors de l'état des lieux de sortie effectué avec l'adjoint en charge de la salle des fêtes.

Le Locataire remettra lors de l'état des lieux d'entrée **2 chèques de caution de 500 €uros** qui lui sera rendu lors de l'état des lieux de sortie si les conditions de location ont été respectées.

Désignation	Habitant SOURDON	Extérieur SOURDON	TOTAL
Cérémonie familiale	240 €	400 €	
Location petite salle Vin d'honneur	80 €	120 €	
Réunion		20 €	
<b><u>Location par douzaine :</u></b>			
Couverts Verres Assiettes	5 € X.....=	5 € X.....=	
<b><u>Compteur Gaz :</u></b>			
Arrivée : .....			
Départ : .....	10.50 € X.....=	10.50 € X.....=	
Coût total :			
<b><u>Compteur Électrique :</u></b>			
Arrivée : .....			
Départ : .....	0.60 € X.....=	0.60 € X.....=	
Coût total :			
		<b>TOTAL en €</b>	

### **Délibération 22.2023 : Organisation + Tarifs de la Fête Nationale.**

M<sup>r</sup> le Maire, informe le conseil municipal que le repas du **13 juillet** aura lieu dans les mêmes conditions que les années antérieures, c'est-à-dire qu'il y aura des **barbecues à disposition des personnes**, et dès **22h30**, le défilé s'organisera pour rejoindre le terrain de football aux environs de **23h15** pour le tirage du feu d'artifice.

Le 14 juillet, un match de foot aura lieu à 10h et un repas sera organisé par la Commune. Le repas est fixé à 6 € / personne à partir de 5 ans le reste à charge sera financé par la commune. Des jeux divers seront mis à disposition l'après-midi (jeux picards, pétanque...).

**Questions diverses :**

↳ Comité des Fêtes :

M<sup>r</sup> le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le comité des fêtes de Sourdon demande s'il y aurait la possibilité d'utiliser les vestiaires du terrain de foot.

Après réflexion, le conseil municipal donne son accord sur l'année d'essai afin de contrôler les consommations d'électricité et autre. Un point sera effectué dans 1 an.

↳ Petite salle de la Salle des Fêtes :

Afin de lutter contre le bruit dans la petite salle de la salle des fêtes, il y a lieu d'aménager celle-ci par des rideaux, des étagères... .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Sourdon,  
Le 22 juin 2023

Le Maire,  
Jacky SZYROKI